



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-141 / 3-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 31 octobre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS, J. POLAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, G. FAVRE, C. LEBLANC, A. MOTTE, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / ACQUISITIONS : Acquisition des parcelles AP 470 et AP 475 rue du Vallon à Voiron, à la SCI Saint Jean

Rapporteur : Martine Chasson

EXPOSE : Les parcelles AP 470 et AP 475 appartiennent actuellement à la SCI SAINT JEAN, représentée par Monsieur Patrice GUIRAUD, et se situent en bord de la rue du Vallon dans le secteur du Parvis.

Destinées à un trottoir, elles doivent être rétrocédées à la Commune de Voiron pour intégration dans son domaine public.

Ainsi, la SCI SAINT JEAN vend à la Commune de Voiron ces deux bandes de sol pour une surface totale de 500 m², au prix convenu de gré à gré de un euro symbolique, avec dispense de paiement.

Le prix de la présente acquisition étant inférieur à 180 000 euros, l'avis de France Domaine n'est pas sollicité.

La transaction sera actée devant notaire.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Administration générale du mardi 29 octobre 2019,

... / ...

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, et Cadre de vie du 29 octobre 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente acquisition des parcelles AP 470 et AP 475 rue du Vallon à Voiron, à la SCI SAINT JEAN, au prix de un euro symbolique avec dispense de paiement,
- De verser ces parcelles dans le domaine public communal de la voirie dès leur acquisition,
- D'autoriser Monsieur Yves ALLARDIN, Premier Adjoint au Maire de Voiron, à signer les actes correspondant.

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (33 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT